

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 31168**

Intitulé

Responsable de production de projets culturels

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
ECAD Consultants - IESA	Directeur

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

323 Techniques de l'image et du son, métiers connexes du spectacle

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le/la Responsable de production de projets culturels conçoit et met en œuvre la production d'événements (exposition spectacle par exemple) ou de produits culturels (livres, films, circuit touristique par exemple) et définit et organise les actions de médiation (visites guidées, livrets pédagogiques, ateliers artistiques par exemple) qui y sont associées pour le compte d'établissements culturels (Musée, théâtre, cinéma, médiathèques ou salles polyvalentes), de compagnies ou d'artistes (arts plastiques, spectacle-vivant, cinéma et audiovisuel), d'entreprises de production ou d'agences événementielles ou de communication, de collectivités territoriales ou d'offices touristiques. Il/elle assure l'organisation d'expositions, de spectacles ou de festivals, de films, la production de séries ou de documentaires ainsi que la réalisation d'événements culturels participant à la valorisation et à l'animation d'un patrimoine local. Pour chacune de ces productions, il/elle assure la prise en compte des publics visés en choisissant et organisant des actions de médiation leur permettant de mieux comprendre les œuvres présentées et de se les approprier. Il/elle intègre ces actions dans le projet culturel.

Capacités attestées :

Définir et monter le projet culturel à produire : définition artistique, publics visés, les intervenants, les lieux, dates de diffusion, budget.

Gérer le budget et l'administration juridique et réglementaire du projet : budget, finances, financements, contrats, propriétés artistiques, droits d'auteurs assurances.

Organiser et mettre en œuvre la production et la diffusion du projet : mise en œuvre, contractualisation et suivi des prestataires, suivi de l'évolution du calendrier du projet.

Produire et mettre en œuvre les actions et les outils de médiation : choix et réalisation des outils de médiation écrits ou de médiations orales, recrutement et formations des médiateurs

Assurer la promotion et la communication du projet par la mise en place d'une communication adaptée aux professionnels ou aux publics (communiqués de presse, publicité, site internet)

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le/la responsable de production et de médiation de projet culturel peut travailler dans le secteur des expositions, du spectacle-vivant (théâtre, danse, musique, arts de la rue et cirque), du cinéma et de l'audiovisuel ou du patrimoine et pour des institutions culturelles publiques ou privées, spécialisées ou polyvalentes : centres culturels, musées, lieux d'exposition, théâtre, médiathèque, cinéma, salles de spectacle, festival, monuments historiques. Ces institutions peuvent aller d'une dizaine à plusieurs centaines de salariés. Dans les institutions de taille importante, il/elle pourra travailler soit dans un service de la production ou de la programmation, soit celui des publics. Il/elle peut également travailler pour des sociétés de production ou de communication événementielle, ou directement pour des artistes ou des compagnies. Dans ce dernier cas, il peut travailler comme salarié de l'artiste ou de la compagnie ou en indépendant pour plusieurs artistes et compagnies qui mutualisent leurs moyens pour financer un poste de responsable de production et de médiation. Si certaines sociétés de production ou agences événementielles peuvent être de taille importante, la majorité des structures citées ne comptent que quelques salariés.

Selon les lieux où il/elle exerce ou le projet sur lequel il/elle travaille il peut occuper des fonctions :

Liées à la production, programmation et à la diffusion : Responsable de diffusion/distribution; Coordinatrice/chargée culturelle; Chargé/responsable de production; Chargé de mission; Administratrice / programmation; Administrateur de contrats/ gestionnaire répartition des droits; Responsable de produits de tourisme culturel; Manager /assistant de Galerie/apporteur d'affaires; Chargée des relations exposants

Liées à la médiation, la communication et à la politique des publics : Chargé de développement des publics; Chargée de communication; Médiateur culturel/socio culturel; Guide conférencier/accompagnateur; Responsable des publics; chargé/e des projets pédagogiques

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1602 : Gestion de patrimoine culturel

K1206 : Intervention socioculturelle

L1302 : Production et administration spectacle, cinéma et audiovisuel

L1303 : Promotion d'artistes et de spectacles

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Composantes de la certification :

- Définition du projet

- Gestion administrative, juridique et réglementaire
- Production et diffusion du projet
- Production et mise en œuvre des actions de médiations
- Promotion et communication du projet

Le jury de certification composé de professionnels évalue le/la candidat/e sur la présentation orale d'un projet de production. Il s'appuiera également sur des évaluations de compétences qui auront été faites tout au long de l'année, par des jurys d'évaluations intermédiaires composés d'intervenants professionnels et sous la forme de cas pratiques en situations réelles.

Réalisation et soutenance du dossier de production culturelle. Le/la candidat/e doit présenter le projet et convaincre les producteurs et diffuseurs potentiels de prendre le projet. Le dossier comporte différentes phases qui donnent lieu à un ou plusieurs livrables selon les compétences visées. Le dossier est une épreuve de synthèse qui valide le Bloc 1 en particulier et permet également au jury de certification d'apprécier l'ensemble des blocs de compétences. Les études de cas validant les 4 autres blocs permettent de valider en détail les compétences techniques mises en œuvre et permettent l'accès pas bloc.

En cas d'obtention partielle de la certification : Pour l'accès par la voie de la formation initiale, en cas de non obtention ou obtention partielle du titre, le/la candidat/e peut se représenter au jury de la promotion N+1.

La VAE . Le titre peut également être obtenu par la démarche de VAE -Validation des Acquis de l'Expérience, sur la base de l'expérience et des compétences acquises par la pratique en situation de travail qui seront démontrées à travers la réalisation d'un livret de preuves, dit « livret 2 » conformément à la procédure en vigueur à IESA. Le/la candidat(e) en VAE sera évalué(e) sur les mêmes compétences que les candidat(e)s en formation initiale et qui sont celles du titre. Toute validation partielle fait l'objet de la délivrance de certificat(s) de compétence(s) attestées qui restent acquis définitivement (validité illimitée)

Par blocs de compétences : Pour avoir le titre, le/la candidat/e devra avoir validé l'ensemble des 5 blocs de compétences et devra passer devant le jury de certification et présenter un projet personnel ou répondre à une mise en situation professionnelle.

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 31168 - Assurer la promotion et la communication du projet	<p>Descriptif : Mettre en place une campagne de promotion et de communication Concevoir et réaliser les outils de communication</p> <p>Modalité d'évaluation : cas pratique et mise en situation professionnelle dans le cadre de la définition d'une campagne de communication en fonction d'un projet et d'un budget donné. Le candidat devra proposer et produire un plan média presse et web avec un communiqué et un dossier de presse, des outils de communication print (affiches flyers...etc) et créer un mini site web et d'une campagne sur le web. Présentation et soutenance orale.</p>
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 31168 - Gérer le budget et l'administration juridique et réglementaire du projet	<p>Descriptif : Suivre, gérer et négocier le budget et la trésorerie Rédiger les dossiers de financement Gérer administrativement et socialement les différents intervenants Assurer la conformité et la sécurité du projet avec le droit et la réglementation</p> <p>Modalité d'évaluation : Cas pratiques sur la gestion budgétaire d'une production comprenant la rédaction de documents administratifs et financier comme des contrat de production, CERFA , contrats et payes, demandes d'autorisations et la rédaction d'un dossier de mécénat à destination d'entreprise privée. Présentation et soutenance orale .</p>
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 31168 - Définir et monter le projet culturel	<p>Descriptif : Définir le projet culturel en termes d'actions et de besoins artistiques Définir les actions de médiation adaptées Rechercher et sélectionner les différents intervenants Rechercher et négocier les financements et les lieux de diffusion</p> <p>Modalité d'évaluation : cas pratique sur la rédaction d'un dossier de production pour lequel le/la candidat/e doit faire une présentation détaillée du projet artistique dans ses aspects conceptuels et techniques, La définition et la présentation des actions de médiation, Le budget prévisionnel et sa ventilation et l'identification des partenaires et présentation argumentée . Présentation et soutenance orale</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 31168 - Produire et mettre en œuvre les actions et les outils de médiation	<p>Descriptif : Concevoir les actions, outils et supports de médiation Piloter la fabrication des outils de médiation Mettre en place et animer des actions de médiation seul ou à l'aide de médiateurs</p> <p>Modalité d'évaluation : mise en situation professionnelle avec la mise en place d'une stratégie de médiation et sa mise en œuvre pour une institution culturelle dans le cadre d'un travail de groupe. Le candidat/es devront produire un document écrit définissant des actions de médiation en fonction des publics visés ainsi que les outils de médiation, la recherche de publics et de personnes relais pour la médiation, la mise en œuvre des actions de médiation Présentation et soutenance orale</p>
Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 31168 - Organiser et mettre en œuvre la production et la diffusion du projet	<p>Descriptif : Organiser et coordonner les missions des acteurs et suivre la mise en œuvre de la production Organiser et coordonner la mise en place de la production dans un ou plusieurs lieux de diffusion</p> <p>Modalité d'évaluation : cas pratiques d'après un cas réel d'entreprise sur les caractéristiques d'un lieu de diffusion : équipes logistiques, techniques et lieu de diffusion. Le/La candidat/e devra produire un document écrit établissant la liste des intervenants nécessaires et leurs principales missions ; le retro planning de production et le cahier des charges de trois des principaux intervenants Présentation et soutenance orale</p>

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	<ul style="list-style-type: none"> •Le/la Président/e du jury professionnel/le extérieur représentant/e de la profession Employeur/euses nommé/e par le directeur de l'IESA •Le/la représentant/e des professions Salarié/es •Le/la directeur/trice ou son/sa représentant/e •Un/e enseignant/e formateur/trice •Un/e responsable pédagogique Parmi les membres du jury, 40 % sont membres extérieurs représentant/es à parts égales des Salarié/es et des Employeur/euses
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	<ul style="list-style-type: none"> •Le/la Président/e du jury professionnel/le extérieur représentant/e de la profession Employeur/euses nommé/e par le directeur de l'IESA •Le/la représentant/e des professions Salarié/es •Le/la directeur/trice ou son/sa représentant/e •Un/e enseignant/e formateur/trice •Un/e responsable pédagogique Parmi les membres du jury, 40 % sont membres extérieurs représentant/es à parts égales des Salarié/es et des Employeur/euses

En contrat de professionnalisation	X	<ul style="list-style-type: none"> •Le/la Président/e du jury professionnel/le extérieur représentant/e de la profession Employeur/euses nommé/e par le directeur de l'IESA •Le/la représentant/e des professions Salarié/es •Le/la directeur/trice ou son/sa représentant/e •Un/e enseignant/e formateur/trice •Un/e responsable pédagogique Parmi les membres du jury, 40 % sont membres extérieurs représentant/es à parts égales des Salarié/es et des Employeur/euses
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2012	X	<ul style="list-style-type: none"> •Le/la Président/e du jury professionnel/le extérieur représentant/e de la profession Employeur/euses nommé/e par le directeur de l'IESA •Le/la représentant/e des professions Salarié/es •Le/la directeur/trice ou son/sa représentant/e •Un/e enseignant/e formateur/trice •Un/e responsable pédagogique Parmi les membres du jury, 40 % sont membres extérieurs représentant/es à parts égales des Salarié/es et des Employeur/euses

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
Autres certifications : Le Titre Spécialiste en Biens et Services Culturels est inscrit sur la liste des diplômes admis en dispense des diplômes nationaux en histoire de l'art, arts appliqués, archéologie ou arts plastiques requis pour diriger des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques. (Arrêté du 16 septembre 2004, modifiant l'arrêté du 8 avril 2002, publié au Journal Officiel du 28 septembre 2004)	

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 23 février 2007 publié au Journal Officiel du 03 mars 2007 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 03 mars 2007, jusqu'au 03 mars 2012. Certification délivrée par Institut d'Etudes Supérieures des Arts (IESA) - ECAD Consultant.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 30 juillet 2018 publié au Journal Officiel du 07 août 2018 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour quatre ans, au niveau II, sous l'intitulé "Responsable de production de projets culturels" avec effet du 17 mars 2017, jusqu'au 07 août 2022.

Arrêté du 25 février 2016 publié au Journal Officiel du 17 mars 2016 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour un an, au niveau II, sous l'intitulé "Spécialiste-conseil en biens et services culturels" avec effet au 31 décembre 2015, jusqu'au 17 mars 2017.

Arrêté du 22 décembre 2014 publié au Journal Officiel du 31 décembre 2014 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour un an, au niveau II, sous l'intitulé "Spécialiste-conseil en biens et services culturels" avec effet au 03 mars 2012, jusqu'au 31 décembre 2015.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2006.

Arrêté du 17 mars 2003 publié au Journal Officiel du 27 mars 2003 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique sous l'intitulé 'Spécialiste en biens et services culturels'.

Arrêté du 29 novembre 1996 publié au Journal Officiel du 21 décembre 1996 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique sous l'intitulé 'Spécialiste des arts plastiques, option mobilier et objet d'art et option peinture et arts graphiques'.

Arrêté du 16 septembre 1991 publié au Journal Officiel du 13 octobre 1991 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique sous l'intitulé 'Titre de l'IESA, option peinture et arts graphiques et option mobilier et objets d'art'

Pour plus d'informations

Statistiques :

15 titrés par an environ

<http://www.iesa.fr>

Autres sources d'information :

<http://www.iesa.fr>

<http://www.iesa.fr>

Lieu(x) de certification :

IESA

1 cité Griset

75011 Paris

•01 42 86 57 01

•iesa@iesa.fr

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

IESA - 1 cité Griset - 75011 Paris

•01 42 86 57 01

•iesa@iesa.fr

IESA Lyon - 2 Place Antonin Jutard - 69003 Lyon

•04 26 49 85 70

•iesa.lyon@iesa.fr

Historique de la certification :

Anciens libellés de la certification : - Titre de l'IESA, option peinture et arts graphiques et option mobilier et objets d'art'(Arrêté du 16 septembre 1991 publié au Journal Officiel du 13 octobre 1991)

- Spécialiste des arts plastiques, option mobilier et objet d'art et option peinture et arts graphiques (Arrêté du 29 novembre 1996 publié au Journal Officiel du 21 décembre 1996)

- Spécialiste en biens et services culturels (Arrêté du 17 mars 2003 publié au Journal Officiel du 27 mars 2003)

Certification précédente : Spécialiste-conseil en biens et services culturels